



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LA RÉPUBLIQUE DES ÎLES MARSHALL ET LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ÉQUATORIALE SOUMETTENT L'AFFAIRE DU NAVIRE « HEROIC IDUN » (NO.2) À UNE CHAMBRE SPÉCIALE DU TRIBUNAL

Par ordonnance du 27 avril 2023, une chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer a été formée pour connaître du « différend relatif au navire « Heroic Idun » et à son équipage » entre la République des Îles Marshall et la République de Guinée équatoriale. La Chambre spéciale se compose du Président Hoffmann (Afrique du Sud), de Mmes les juges Infante Caffi (Chili) et Brown (Jamaïque), et de MM. les juges *ad hoc* Gudmundur Eiriksson (Islande) et Philippe Couvreur (Belgique). Le Président Hoffmann est Président de la Chambre spéciale.

Les Parties sont convenues, lors de consultations tenues avec le Président Hoffmann au Tribunal le 18 avril 2023, de transférer l'instance arbitrale introduite par les Îles Marshall sur le fondement de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à une chambre spéciale du Tribunal devant être constituée conformément à l'article 15, paragraphe 2, du Statut du Tribunal.

L'ordonnance peut être consultée sur le [site Web](#) du Tribunal. L'affaire a été inscrite au rôle en tant qu'affaire No. 32.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.